



probleme avec un bailleur social

Par **asts38300**, le **05/04/2021** à **07:51**

bonjour j habite chez un bailleur social depuis 3 ans depuis 1 ans je me bas avec eu il ont mis des personne en dessous de chez moi il ont aucun respect musique a fond jai porter plainte 2 fois menace de mort rien na aboutie avec le bailleur social hier le bailleur social m appelle et me dit ne vous inquiéter il sont reloger au rez de chausser je me susi dit sa vas pas changer car on les croiseras toujours quelle sont mes droit pour qui les reloge ailleur car il ont rien fait le bailleur quand jai envoyer les plainte et moi il sen foute je vis dans une crainte pas possible

Par **youris**, le **05/04/2021** à **09:46**

bonjour,

le bailleur fut-il social ne dispose pas de pouvoir de police en cas de litiges entre locataires.

les autres locataires se plaignent-ils également ?

avez-vous déposé vos plaintes à la police ?

salutations

Par **asts38300**, le **05/04/2021** à **15:54**

bonjour jaideja porter plainte et le bailleur a til droit de les mettre au rez de chausser qua sa fait 1 ans a peine quil sont la et que moi je recherche il ya rien soi disant que doit je faire merci

Par **youris**, le **05/04/2021** à **15:59**

avez-vous eu des nouvelles de la plainte que vous avez déposée à la police ?

c'est le bailleur social qui décide de l'affectation des logements.

Par **asts38300**, le **05/04/2021** à **16:37**

pour les plainte nom mais le bailleur cest que jai deja porter plainte contre eu et i lles reloge
au rez de chuasser que le les croiserais